



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation

Acheter ou recevoir – Autre demande

Dans quel cas?

Vous venez d'acheter ou de recevoir un véhicule avec une ancienne immatriculation.
La cession du véhicule n'a pas été déclarée en ligne.

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Toutes les démarches en ligne »
- puis sur « Faire une autre demande »
- et enfin, « Je n'arrive pas à obtenir une carte grise à mon nom dans le cadre de la téléprocédure : j'achète ou je reçois un véhicule »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires). S'il y a un co-titulaire, ajouter : Nom, Prénom et date de naissance.

Pièces justificatives

- ❶ Une pièce d'identité en cours de validité recto/verso pour chaque personne déclarée sur la carte grise (CNI, passeport, titre de séjour)
- ❷ La carte grise recto/verso barrée, datée et signée par le vendeur
- ❸ La déclaration de cession papier (*Cerfa* 15776*02)
- ❹ La demande de certificat d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07)
- ❺ Le permis de conduire ou l'attestation de réussite de l'examen pour le titulaire
- ❻ Le contrôle technique de moins de 6 mois (si le véhicule a plus de 4 ans)
- ❼ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone) (si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❽ L'attestation d'assurance du véhicule

Si la démarche est faite pour quelqu'un d'autre :

- ❾ Le mandat renseigné et signé (*Cerfa* 13757*03) accompagné d'une pièce d'identité



Informations diverses :

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure.

Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe en état « Analyse ».

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous stipulant : « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement de la carte grise (paiement en carte bancaire).